



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 4958

## Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la dégradation des conditions de travail des médecins généralistes en milieu rural dans un contexte de baisse de la démographie médicale, au sujet de laquelle de nombreux maires m'ont exprimé leur inquiétude. Le rôle territorial et social de ces professionnels de santé est essentiel en tant qu'ils participent, par la place qu'ils occupent au plan géographique et dans la chaîne thérapeutique, à la lutte contre la désertification rurale et l'exclusion sociale. Or, les médecins généralistes des régions rurales font face aujourd'hui à des conditions de travail déplorables : les gardes se succèdent, avec peu ou pas de temps de repos, et les distances entre les interventions sont parfois très importantes. Cette situation risque d'être aggravée par la pénurie de médecins ruraux que l'on constate depuis quelques années, par exemple, dans la région roannaise, et qui conduit à ce qu'un médecin de campagne sur trois ne soit finalement pas remplacé. Pour la seule ville de Roanne, il lui indique que la densité démographique médicale est de 30 % inférieure à celle de villes équivalentes, générant des attentes de rendez-vous de près de six mois pour les patients... Le rapport POLTON de septembre 2001 relatif à la démographie médicale met en avant l'idée d'une régulation de l'installation des médecins par la modulation interrégionale du numerus clausus, des incitations à l'installation prenant en compte à la fois les conditions de vie, la qualité du travail et les aspects financiers. De même, la possibilité de solutions publiques en cas de carence de la médecine libérale est envisagée, notamment l'instauration d'une obligation de service en début de carrière dans les zones mal desservies. Pour les spécialistes, le principe de consultations avancées est une solution également envisagée ainsi que le développement du rôle d'autres professionnels de santé dans ces secteurs. Aussi il lui demande d'indiquer l'avis du Gouvernement sur ces propositions et les orientations de son ministère en termes de répartition des médecins généralistes et d'accessibilité des soins sur l'ensemble du territoire dans un contexte de diminution de la main-d'oeuvre médicale.

## Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2005, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est dans ce sens que le ministre a désigné une mission consacrée à la démographie des professions de santé. Présidée par le professeur Yvon Berland, elle est constituée de cinq membres représentant les professionnels de santé. Elle rendra, au terme d'une très large concertation, ses conclusions début décembre 2002 et devra formuler des propositions immédiatement

applicables pour une nouvelle organisation de l'exercice des médecins et des différentes professions de santé.

## Données clés

**Auteur** : [M. Yves Nicolin](#)

**Circonscription** : Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4958

**Rubrique** : Professions de santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 octobre 2002, page 3692

**Réponse publiée le** : 9 décembre 2002, page 4837